



VINÇOTTE CERTIGO asbl

Siège d'exploitation: Jan Olie slagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : 30184554

CF 109919

Réso code :

11

<input type="radio"/> Antwerpen-Limburg	tél : 03 221 86 11	<input type="radio"/> Oost & West -Vlaanderen	tél : 09 244 77 11
<input checked="" type="radio"/> Brabant	tél : 02 674 57 11	<input type="radio"/> Wallonie	tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom :	Nom, Prénom :	Adresse : AV Louise 502/13	IDEIM
N° carte d'identité :	CP + Commune : 1050 Ixelles
N°TVA : BE	Tél. :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input type="radio"/> Art 86	<input checked="" type="radio"/> Art 271bis	<input type="radio"/> Unité d'habitation
	<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire		<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input type="radio"/> Unité de travail domestique
<input checked="" type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input checked="" type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Parties communes
<input type="radio"/> Art 276	renforcement	<input type="radio"/> Art 276bis	vente d'une unité d'habitation	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN 541448920700995120	<input type="checkbox"/> EAN non communiqué	<input checked="" type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : 20245243	Index jour : 9833	nuit :
	Protection branchement (A) : 020 025 032 040 050 063 080 0100	<input type="checkbox"/> Compt. kWh exclusif nuit :
Données installation	Conçue pour U _N : 0 230 V 3x230 V 0 3N400 V 0	Type de prise de terre :	
	Courant nominal maximum (A) : 020 025 032 040 050 063 080 0100 0	<input type="checkbox"/> boucle de terre	<input checked="" type="checkbox"/> barres / piquets
	Câble d'alimentation tableau principal : 3 x 10 mm ² - Type : XVB	<input type="checkbox"/>	
Description installation	Dispositif diff. gén. : 10 A / 300 mA	Nombre de tableaux : 2	Nombre de circuits terminaux : 8
<input checked="" type="checkbox"/> Voir annexe(s),			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input type="radio"/> Appareils	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel	<input checked="" type="checkbox"/> I/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : 27,2 Ω	<input checked="" type="checkbox"/> Isolement général : 69 MΩ	<input checked="" type="checkbox"/> Continuité de terre	<input checked="" type="checkbox"/> Test dispositif diff.				

Le dispositif différentiel général : était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Infractions Installation existante	
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Remarques	Visa GRD ou mandataire :
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

Agent visiteur :

Nom : Angelo Gallo

Agent n° : 4235 Date : 2507.2011

Annexe(s) : Schéma(s) de position : Schéma(s) unifilaire(s) :

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

2507.2013 (*)

 par le même organisme de contrôle.

Pour le Directeur Général : Signature



Angelo GALLO

NR 235

Inspecteur Certigo

GSM 0491/75.68.02

Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement.
Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
 Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.